



COMMUNIQUE

(15 mars 2022 à 15h15)

Depuis plusieurs saisons, la violence dans le sport, qu'elle soit verbale ou physique, se positionne comme un véritable fléau que le mouvement sportif essaie de combattre.

Malheureusement, cette violence a de nouveau frappé notre football amateur provençal en ce dimanche 13 mars 2022.

En effet, un arbitre officiel a été agressé physiquement par deux joueurs au cours d'une rencontre de notre Championnat Départemental 3, entraînant blessures et jours d'I.T.T. à son encontre.

Une agression de trop...

Porté par son Représentant des Arbitres, le Comité de Direction du District de Provence a décidé de prendre ses responsabilités face à cet excès de violence inadmissible polluant notre football et mettant à mal l'important travail de prévention et d'éducation réalisé par nos clubs envers nos jeunes licenciés.

En solidarité avec cet arbitre victime du comportement inqualifiable de ses deux agresseurs, le Comité de Direction a décidé de reporter l'intégralité des rencontres officielles prévues le week-end des 18, 19 et 20 mars 2022, et cela dans toutes les catégories.

Aucun match amical ne sera également homologué en vue de se dérouler durant ce même week-end.

Deux jours sans football, sans que notre passion du ballon rond ne puisse s'exprimer, en espérant que cela puisse faire prendre conscience à certains de la gravité de tels actes.

Car en effet, que serait notre football sans la présence d'arbitres officiels, acteurs garants des lois du jeu ? Il serait tout simplement inexistant...

Le football est un sport qui rassemble, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, spectateurs, une discipline prônant des valeurs telles que le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité, et la violence ne peut ainsi trouver sa place sur nos rectangles verts.



Le Comité de Direction fait part également de sa volonté de vouloir s'associer aux démarches pénales qui seront entreprises par notre arbitre, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Bien évidemment, la Commission de Discipline se saisira du dossier dès sa prochaine réunion et prendra les sanctions adéquates contre les fautifs après instruction, conformément à la procédure règlementaire en vigueur.

Comptant sur la compréhension et la solidarité de chacun.

Le Président et son Comité de Direction